

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 18 Décembre 2019

Objet

**Signature
Convention
Projet Demos
avec l'Opéra et
financement**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 11 décembre 2019 s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

*LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :*

33

Etaient présents :

Nathalie LACUEY, Cédric NAFFRICHOUX, Marcelle GRANJEON, Pascal CAVALIERE, Conchita LACUEY, Didier IGLESIAS, Josette DURLIN, Jean-Claude GALAN, Martine CHEVAUCHERIE, Liliane REMAUT, Andrée COLLIN, Encarnacion MILLORIT, Jocelyne LAQUIEZE, Nicole BONNAL, Valentine LOUKOMBO SENG, Patrick DANDY, Ali RAIMI, Christophe BAGILET, Alexandre BOURIGAULT, Hervé DROILLARD, Régine HERMENT, Philippe VERBOIS, Patrick ROBERT, Marie-Laurence FEURTET, Serge HADON, Jean-Hervé LEBARS, Sébastien BUTEL, Vincent BUNEL

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**Jean-Michel MEYRE à Martine CHEVAUCHERIE
Vincent LERAUT à Cédric NAFFRICHOUX
Nicolas CALT à Philippe VERBOIS**

Absent excusé :

François LEY

Mme GRANJEON a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le projet Demos (Dispositif d'éducation musicale à vocation sociale) soutenu par le Ministère de la Culture, est un projet de démocratisation culturelle centré sur la pratique musicale en orchestre.

Ce projet à dimension nationale, initié en 2010 et coordonné par la Cité de la musique-Philharmonie de Paris est destiné aux enfants de 7 à 12 ans habitant des quartiers relevant de la politique de la ville et dans des zones rurales insuffisamment dotées en institutions culturelles.

Bâti sur une coopération professionnelle forte entre acteurs de la culture et du champ social, ce projet s'appuie sur un partenariat éducatif entre des musiciens et des travailleurs sociaux mis à disposition par les différentes structures à caractère social du territoire concerné (centres sociaux, centres de loisirs, associations, MDSI...).

Grâce à une conception globale alliant cohérence pédagogique et artistique, Démos propose sur une période de trois ans, un apprentissage de la musique classique à des enfants qui ne fréquentent pas d'école de musique et ne participent à aucun dispositif musical et vise à :

- Lever les freins sociaux et culturels liés à la pratique musicale ;
- Proposer un dispositif complémentaire des institutions existantes ;
- Contribuer au développement personnel des jeunes ;
- Créer une dynamique territoriale innovante ;

Comme pour la première édition (2016-2019) à laquelle Floirac a déjà participé, le pilotage technique du projet a été confié à l'Opéra National de Bordeaux. Il a été décidé la formation de 7 groupes de 15 enfants (soit 105 enfants) répartis sur les territoires suivants :

- *La Ville de Bordeaux (3 groupes)* : Quartier Bordeaux sud (Carl Vernet), Bacalac (Bacalan/Bordeaux Lac), le Grand Parc ;
- *Bordeaux Métropole (2 groupes)* : Gradignan, Floirac ;
- *Département de la Gironde (2 groupes)* : Haute Gironde et Médoc ;

Au cours de cette année, les enfants participeront à deux ateliers hebdomadaires à Floirac, des répétitions et stage en tutti à l'Opéra et Auditorium de Bordeaux en préparation du concert programmé le samedi 13 juin à l'Auditorium de Bordeaux.

Pour le groupe de Floirac, les ateliers se dérouleront les mardis et jeudis de 17h00 à 18h30 à l'école de musique. Pour chaque atelier, trois intervenants (deux musiciens et un animateur) encadreront le groupe. Une navette sera mise en place par l'animateur avant et après chaque atelier, pour faciliter l'accessibilité à l'école de musique.

Pour le groupe de Floirac, la Ville et le CCAS verseront pour l'année 2020 une subvention de 7 000€ répartie comme suit :

- 5 000 € (cinq mille euros) versés par la Ville de Floirac ;
- 2 000 € (deux mille euros) versés par le CCAS ;

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention précisant les modalités du projet DEMOS.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;
Vu l'avis de la Commission Culture du vendredi 6 décembre 2019 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention précisant les modalités relatives au projet DEMOS pour la ville de Floirac et le versement de la participation de la Ville de 5 000 € (cinq mille euros) à l'Opéra de Bordeaux.

DIT que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2020 au compte 65737.

Nombre de votants :	32
Suffrages exprimés :	32
Pour :	32
Contre :	
Abstention :	

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents*

POUR EXTRAIT CONFORME :
A la Mairie de FLOIRAC, le 19 décembre 2019



Le Maire,